

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2013**

**Président** : B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance** : R. PESCHEUX

**Etaient présents** : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

**Absents excusés** : S. CHERUBIN pouvoir à A. SERRANO  
P. NGUYEN, C. NICOLLEAU, G. LEVIONNOIS

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rétrocession au SIAHVY du terrain pour la station d'épuration

**ADOPTE** à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'instituer une régie unique de recettes pour l'encaissement des produits de cantine, étude, garderie de l'école élémentaire et maternelle de Gometz la Ville ;

**DECIDE** de remettre à une date ultérieure la délibération relative à la rétrocession par le Département de la route de Chartres (RD 988) ;

**CEDE** à l'euro symbolique la parcelle cadastrée D n° 679 d'une superficie de 1 600 m<sup>2</sup> au SIAHVY pour la station d'épuration.

**QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45.

En Mairie, le 21 octobre 2013

Le Maire,

Bernard JACQUEMARD